

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée, tenue le mardi 19 septembre 2017 à compter de 19 : 30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Roger Paquette et Chantal Denis tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Aubert Gallant.

- Ouverture de la séance

Le Maire souhaite la bienvenue et il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 : 30 heures.

\* \* \* \* \*

## **1 Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION 2017-09-178**

Il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Chantal Denis et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé

**Adopté à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

## **2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2.1 Conseil municipal Rapport mensuel du Maire**

Monsieur le maire fait rapport des rencontres, échanges, courriers reçus au cours de la période suivant le dernier Conseil municipal.

Participations :

Rencontre avec la direction régionale de l'UPA Comité de sécurité publique.

Nouvelle marraine Comité sur les matières résiduelles

Rencontre de reconduction du contrat de préventionniste Comité sécurité incendie.

Prochaines formations / sécurité

Conseil d'administration de l'AIBR

Rencontre pour travailleurs de rues à Mont Saint-Hilaire (10 municipalités) Comité de communication du CLD

Rencontre des maires ruraux au CDC afin d'établir les enjeux auxquels nous faisons face. Inauguration du Parc Miyuki Tanobe et Fête de la Famille et des sports

Confirmation d'une subvention de 8936\$ dans le cadre du PAARRM Lettre concernant les puits de Gaz de schiste

Lettre pour adhésion à l'APAM

**RÉSOLUTION 2017-09-179**

Il est proposé par Monsieur Denis Campeau, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 19 septembre 2017 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 62 819.51 \$ au 31 août 2017.

(Note aux lecteurs : seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire).

Description

Factures à payer présentées au 31 août 2017	25,843.08 \$
Factures payées au 31 août 2017	36,976.43 \$
Total au 31 août 2017	62,819.51 \$

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-09-180**

Service de vaccination contre la grippe

Considérant qu'il est prévu dans la Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Saint- Antoine-sur-Richelieu qu'un service gratuit de vaccination contre la grippe soit offert à la population;

Considérant que la pharmacie locale désire devenir partenaire de ce projet;

Considérant que la pharmacie locale sera responsable de prendre les rendez-vous, de fournir un local dans son établissement et une infirmière pour la tenue de la vaccination;

Considérant que la pharmacie locale fournira à la Municipalité les statistiques requises afin d'évaluer la pertinence de ce service;

Considérant les coûts reliés aux différents frais afférents à la tenue de deux journées de vaccination;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte que la Municipalité participe à deux journées de vaccination contre la grippe pour ses citoyens qui se tiendra à la pharmacie locale le ou vers le 14 novembre 2017 et après, de 10 h à 17 h 30;

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte de défrayer une partie des coûts reliés au salaire et déplacement de l'infirmière, au salaire de la personne préposée aux rendez-vous ainsi qu'aux coûts additionnels reliés à ces journées de vaccination pour un montant maximal de 970\$ \$ et que tous frais additionnel soient assumés par la pharmacie locale.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2017-09-181**

Création d'un bureau du cinéma à la MRC

Considérant que des tournages ont déjà eu lieu et ont encore lieu à l'occasion sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Considérant que ces tournages ont apporté très peu de bénéfices économiques aux gens d'affaires de la municipalité.

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est située à l'extérieur de la zone qui permet aux producteurs de ne pas offrir de per diem, ni de nuitée aux techniciens et employés du tournage.

Considérant que les retombées économiques sont très faibles par rapport aux coûts que pourraient engendrer la création d'un bureau du cinéma par la MRC, pour la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu,

En conséquence, Il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Chantal Denis et résolu :

Que Le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la MRC de ne pas inclure la municipalité dans le projet de bureau de cinéma et recommande que seules les municipalités et villes intéressées par le projet participent à son financement.

Le vote est demandé :

POUR  
Madame Chantal Denis  
Monsieur Pierre Lauzon  
Monsieur Bernard Archambault  
Madame Lucie Beaudoin

CONTRE  
Monsieur Roger Paquette

**Adoptée à la majorité**

**RÉSOLUTION 2017-09-182**

Entente relative au transport adapté, hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain

Considérant que l'Autorité régionale de transport métropolitain est la nouvelle autorité en terme de transport adapté sur notre territoire;

Considérant les modifications apportées au contrat tel que reçu en juin 2017;

Considérant le maintien des coûts à leur niveau actuel jusqu'au 31 décembre 2018;

Considérant un niveau de service identique pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2018

Il est proposé par Monsieur Denis Campeau, appuyé par Monsieur Bernard Archambault et résolu:

Que le Conseil entérine le nouveau contrat avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, concernant le transport adapté et autorise le directeur général à signer le tout au nom de la Municipalité

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2017-09-183**

Identification du parc Miyuki Tanobe et de la Place Dompierre sur Mer

Considérant la création et la dénomination de deux nouveaux parcs soit le parc Miyuki Tanobe et de la Place Dompierre sur Mer

Considérant l'importance de bien identifier de tels parcs et l'importance d'une unité dans l'identification des diverses places et parc publics.

Il est proposé par Madame Chantal Denis, appuyé par Monsieur Benoît Archambault et résolu:

Que le conseil accorde un contrat d'un montant maximum de 1220\$ à L'Atelier du Farfadet pour la fabrication de tels panneaux sur le même modèle que l'affichage du Quai Ferdinand Fecteau.

Le vote est demandé :

POUR  
Madame Chantal Denis  
Monsieur Pierre Lauzon  
Monsieur Bernard Archambault  
Madame Lucie Beaudoin

CONTRE  
Monsieur Roger Paquette

**Adoptée à la majorité**

**RÉSOLUTION 2017-09-184**

Appui à la Municipalité de Ristigouche Sud-Est

Considérant la situation actuelle de la municipalité de Ristigouche Sud-Est qui fait face à une poursuite de \$1,5 millions de la part de la compagnie pétrolière Gastem;

Considérant que l'intention première et déclarée de la municipalité a toujours été de protéger et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de ses citoyens,

Considérant qu'une telle poursuite devant les tribunaux constitue un précédent non souhaitable et potentiellement préjudiciable au milieu municipal parce qu'elle remet en question le pouvoir légitime d'une municipalité de défendre l'intégrité de ses sources d'approvisionnement en eau sur son propre territoire ;

Considérant que la municipalité de Ristigouche Sud-Est doit assumer seule sa défense sans aide financière extérieure et, de fait, assumer les frais légaux, de représentation, de communication et de mobilisation liés à cette poursuite,

Considérant que la dite municipalité a lancé une opération de levée de fonds dans le cadre de la campagne « Solidarité Ristigouche »,

Il est proposé par madame Chantal Denis appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que la municipalité de Saint-Antoine-sur- Richelieu apporte son appui et sa collaboration à la municipalité de Ristigouche Sud-Est et verse une contribution de cent (100\$) dollars à cette levée de fonds.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2.3 GREFFE RÉOLUTION 2017-09-185**

Procès-verbal séance ordinaire du 22 août 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 août 2017 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 août 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

### **2.4 RÈGLEMENT**

#### **2.5 AVIS DE MOTION**

##### **Avis de motion**

Pour adoption du règlement no. 2017-05 portant sur l'installation des ponceaux et la construction des fosses en milieu urbain et rural.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Bernard Archambault à l'effet qu'à une prochaine séance sera présenté un règlement intitulé «Règlement no. 2017-05 portant sur l'installation des ponceaux et la construction des fosses en milieu urbain et rural.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, une copie dudit projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil municipal le 18 septembre 2017.

##### **Avis de motion**

Pour adoption du règlement no. 2009-003-04 modifiant le règlement de lotissement no.2009-003 de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Je, Bernard Archambault, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé «Règlement no. 2009-003-04 modifiant le règlement de lotissement no. 2009-003 concernant les dimensions minimales des lots desservis». Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, une copie du dit projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil municipal le 18 septembre 2017.

##### **Avis de motion**

Pour adoption du règlement no. 2009-002-06 modifiant le règlement de zonage no.2009-002 concernant la grille des usages de la zone R-15.

Je, Bernard Archambault, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé «Règlement no. 2009-002-06 modifiant le règlement de zonage no. 2009-002 concernant la grille des usages de la zone R-15». Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, une copie du dit projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil municipal le 18 septembre 2017.

## **2.6 GESTION DU PERSONNEL RÉSOLUTION 2017-09-186**

Embauche de Roxanne Chabot: Technicienne à la comptabilité

Considérant les résultats de l’affichage pour ce poste à trois jours semaine;

Considérant le processus d’entrevues qui a été tenu;

Considérant les qualifications et la disponibilité de madame Roxanne Chabot;

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu

Que le Conseil municipal entérine l’embauche de madame Roxanne Chabot au poste de technicienne à la comptabilité et autorise le directeur-général à signer le contrat d’embauche.

**Adoptée à l’unanimité**

## **3. SÉCURITÉ INCENDIE,**

### **3.1 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

### **3.2 SÉCURITÉ CIVILE**

### **3.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **4 TRAVAUX PUBLICS**

4.1 Gestion des édifices municipaux Le Maire fait rapport verbal.

## **RÉSOLUTION 2017-09-187**

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault; et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 5144.50\$ taxes applicables en sus s’il y a lieu, comme suit :

<b>Description</b>	<b>Montant (sans taxes)</b>
Test présence amiante – revêtement extérieur MCED	500.00 \$
Travaux pour enlèvement du revêtement extérieur – présence amiante	3 875.00
\$ Produits pour cirage plancher (entériner)	501.00 \$
Réparation barillet garage municipal + poignée parc Chamtoise (entériner)	268.50 \$
<b>Total avant taxes</b>	<b>5144.50\$</b>

**Adoptée à l’unanimité**

### **4.2 Transport – Voirie locale**

Monsieur Archambault fait rapport verbal

**RÉSOLUTION 2017-09-188**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé de 2274.47 \$ \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant (sans taxes)
Accessoires F-150 (Fond de caisse, garde-boues moulés, tapis avant et arrière weathertech, freins électriques, lettrage)	1330.00\$
Diesel (entériner)	922.38 \$
Bottes, veste et casque de sécurité (entériner)	300.00 \$
Location déchiqueteuse (entériner)	441.35 \$
Lampe HID (entériner) CCA	203.12 \$
<b>Total avant taxes</b>	<b>2 274.47 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

Transport collectif (Lucie Beaudoin) Transport adapté (Lucie Beaudoin)

\* \* \* \* \*

**4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau**

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2017-09-189**

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé de 1690,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant (sans taxes)
Nettoyage de ponceaux traversant Rang Allard (entériner)	1690.00 \$
<b>Total avant taxes</b>	<b>1690.00\$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**4.4 Parcs et terrains de jeux**

**4.5 RÉSOLUTION 2017-09-190**

Achat d'arbres dans le cadre du 150 ième anniversaire de la Confédération

Attendu que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a obtenu une subvention de 5,000\$ de Arbres-Canada.

Attendu que cette subvention est l'une des 150 octroyées à travers le pays en 2017 pour commémorer le 150 ième anniversaire de la Confédération

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017

Attendu que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en profitera pour effectuer la plantation des arbres emblématiques du Canada (érable), du Québec (bouleau jaune), du Nouveau-Brunswick (sapin baumier), des Territoires du Nord-Ouest (mélèze laricin), des Premières Nations (bouleau blanc), ainsi que celui de notre municipalité Saint-Antoine-sur-Richelieu (chêne blanc).

Attendu que les argents de cette subvention sont prévus spécifiquement à cet effet

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Chantal Denis; et résolu :

D'autoriser des dépenses totales pouvant atteindre 5,000\$ pour la plantation d'arbre et l'aménagement de l'espace prévu à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

**5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)**

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2017-09-191**

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 700 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Loisir et vie communautaire : Fête de l'Halloween  
Achat d'accessoires et de décorations 02 70156 996 500 \$  
Achats de bonbons et friandises 02 70251 610 100 \$  
Animations 02 70251 414 100 \$

**Total avant taxes : 700\$**

**Adopté à l'unanimité**

5.1.1 Maison de la Culture Eulalie-Durocher

L'Élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal

5.1.2 Tourisme

L'Élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal Aucune autorisation de dépenses

\* \* \* \* \*

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal. Aucune autorisation de dépenses

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.



## Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017

Aucune autorisation de dépenses

### 5.3 Bibliothèque Hélène Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal. Aucune autorisation de dépenses

### 5.4 Jumelage avec Dompierre sur Mer

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon fait rapport verbal. Aucune autorisation de dépenses

### 6 Protection de l'environnement

L'Élue responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal. Aucune autorisation de dépenses

## 7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

### **RÉSOLUTION 2017-09-192**

Nomination d'un membre CCE Madame Louise Ricard

Considérant le dépôt de candidature de madame Louise Ricard pour le poste vacant au sein du CCE.

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le conseil municipal nomme et mandate la citoyenne, madame Louise Ricard, comme membre siégeant au Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité de Saint- Antoine-sur-Richelieu pour un mandat d'une durée de trois ans, soit jusqu'en septembre 2020 ;

Que le mandat d'un membre du CCE peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de madame Ricard pourrait être renouvelé en octobre 2020, pour se terminer en octobre 2023.

**Adopté à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2017-09-193**

Nomination d'un membre CCU Monsieur Harry Gow

Considérant le dépôt de candidature de monsieur Harry Gow pour le poste vacant au sein du CCU.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le conseil municipal nomme et mandate le citoyen, monsieur Harry Gow, comme membre siégeant au Comité consultatif en urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur- Richelieu pour un mandat d'une durée de trois ans, soit jusqu'en septembre 2020 ;

Que le mandat d'un membre du CCU peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de monsieur Gow pourrait être renouvelé en octobre 2020, pour se terminer en octobre 2023.

**Adopté à l'unanimité**

## **RÉSOLUTION 2017-09-194**

Nomination d'un membre CCU Monsieur Michel Rioux

Considérant que le poste vacant de monsieur Michel Rioux au sein du CCU est vacant depuis 3 mois.

Considérant que le règlement no. 2009-010 concernant le comité consultatif d'urbanisme, à l'article 2.9 «Poste vacant» mentionne qu'un mandat peut être prolongé si le Conseil n'a pas été en mesure de combler le poste vacant dans un délai de 3 mois.

Considérant l'intérêt de monsieur Michel Rioux de renouveler son mandat au sein du CCU.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le conseil municipal nomme et mandate le citoyen, monsieur Michel Rioux, comme membre siégeant au Comité consultatif en urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour un mandat d'une durée de trois ans, soit jusqu'en septembre 2020 ;

Que le mandat d'un membre du CCU peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de monsieur Rioux pourrait être renouvelé en octobre 2020, pour se terminer en octobre 2023.

**Adopté à l'unanimité**

## **7.2 Agriculture**

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport

## **8.0 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**

### **PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 20h48 pour se terminer à 21h21

\* \* \* \* \*

## **9 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION 2017-09-195**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault la séance est levée à 21h21

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

## **• PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos 28 septembre 2017 Séance enregistrée ordinaire publique 19 h 30 3 octobre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

---

Denis Campeau  
Maire

---

Aubert Gallant  
Directeur général et secrétaire-trésorier